

Communiqué Financier

Ce communiqué fait suite à celui publié le 18 mars dernier, relatif aux décisions prises par le conseil d'administration du 12 mars 2020 qui arrêtaient (i) les comptes consolidés de CFM Indosuez Wealth Management de l'exercice 2019 établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS ainsi que (ii) les comptes sociaux de CFM Indosuez Wealth qui affichaient un résultat 2019 de 57,1 millions d'euros. Le conseil d'administration proposait à l'Assemblée générale prévue le 18 mai 2020, de procéder à une distribution de dividendes à hauteur de 70% soit une distribution de dividendes de 69,70 euros par action mise en paiement à partir du 5 juin 2020, le delta du résultat étant mis en report à nouveau.

L'intention de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2019 est apparue incompatible au regard des recommandations fortes de la Banque Centrale Européenne (BCE) émises le 27 mars 2020. En effet, celle-ci demande aux banques sous sa supervision et donc au Groupe Crédit Agricole S.A. et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui exerce le contrôle des établissements de crédit installés sur le territoire monégasque, de ne pas verser de dividendes tant que perdure la crise du coronavirus et ce, jusqu' "au moins début octobre 2020".

Dans ces conditions, le conseil d'Administration de CFM Indosuez Wealth réuni en audioconférence le 5 mai 2020, a décidé de proposer à l'assemblée générale, dont la date initialement prévue le 18 mai 2020 est reportée au 19 juin 2020, d'affecter en report à nouveau l'intégralité du résultat de l'exercice 2019. Le conseil d'administration proposera, au cours du deuxième semestre 2020, des orientations en matière de distribution aux actionnaires.

Le conseil d'administration du 5 mai 2020 a également donné pouvoir indifféremment au président du conseil d'administration et au mandataire social afin d'apporter toutes précisions utiles, dans des communications sur le site internet de CFM Indosuez Wealth, quant aux adaptations des règles de réunion et de délibération de l'assemblée générale dans le respect de la législation monégasque adoptée pour faire face à la pandémie du virus Covid-19.

Contact actionnaires

Marie-Odile Joris mojoris@cfm-indosuez.mc +377 93 10 24 03

Contact Presse

Magali Jacquet-Lagrèze mjacquet@cfm-indosuez.mc +377 93 10 22 32